

Quels effets sur la santé des seniors d'un report de l'âge légal de départ en retraite ?

Mohamed Ali Ben Halima, Maître de conférences, économiste santé au travail, MESuRS, CEET, Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), Ali Skalli, Maître de conférences de sciences économiques, Laboratoire d'Economie Mathématique et de Microéconomie Appliquée (LEMMA), Université Paris 2 Panthéon-Assas Malik Koubi, Chercheur associé au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET), Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Publié le 16 février 2023 – Mis à jour le 13 mars 2023

Pour une deuxième semaine, la réforme du système de retraite voulue par le gouvernement est débattue par les parlementaires. Une semaine marquée ce jeudi 16 février par une quatrième journée de mobilisation intersyndicale.



le cnam



Santé au travail

Quels effets sur la santé des seniors d'un report de l'âge légal de départ en retraite ?

Mohamed Ali Ben Halima,
Ali Skalli et Malik Koubi

le blog du Cnam

crédit : @pixabay; Dircom-Cnam - LF - février 2023

©Pixabay

En attendant l'examen des amendements portant sur le recul de l'âge légal de 62 à 64 ans, les députés d'opposition ont fait échec à la proposition gouvernementale de création d'un [index senior](#), au grand dam des ministres en charge du dossier.

L'idée était d'obliger les entreprises à publier leurs statistiques d'embauche de salariés en fin de carrière pour les inciter à embaucher ou garder en [emploi](#) des salariés plus âgés, sans toutefois les y contraindre, en réponse à des [craintes pour l'emploi des seniors](#). Des participants au débat, pensifs quant à l'utilité du dispositif, ont notamment avancé que les travailleurs seniors ont un risque assez élevé de se retrouver en [congé maladie](#) de longue durée ou en situation d'invalidité.

C'est sur ce point que nos [travaux](#) récents ont porté, proposant une évaluation des effets de la réforme de 2010 sur les absences maladie des [seniors](#).

Une équation financière pas systématiquement positive

La principale mesure de cette réforme avait été l'augmentation de 2 ans des âges légaux, d'ouverture des droits comme d'annulation de la décote. Ils sont passés respectivement de 60 et 62 à 62 et 64 ans, et ce, dans un délai remarquablement court, 5 ans.

Étaient visées une réduction de la charge des pensions et une augmentation du taux d'activité des seniors pour limiter le déficit des caisses d'assurance-retraite. Le nouveau texte a, de fait, induit une augmentation des taux d'activité des seniors. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la proportion des personnes âgées de 60 ans en emploi s'est accrue de [17 points de pourcentage pour les hommes et de 16 points pour les femmes](#) tandis que la proportion au chômage s'est accrue de 7 et 6 points de pourcentages, respectivement.

[Près de 80 000 lecteurs font confiance à la newsletter de The Conversation pour mieux comprendre les grands enjeux du monde. [Abonnez-vous aujourd'hui](#)]

En fin de carrière, cette hausse du chômage est même mesurée à 13 points de pourcentages par d'autres [études](#). Combiné à une hausse de l'invalidité de 6 points, cela pèse sur les régimes d'assurance sociale alternatifs à la retraite. La Cour des comptes n'a pas manqué de le relever dans un [rapport de 2019](#). Elle pointe une croissance notable des dépenses pour le risque maladie : dans les années qui ont suivi la réforme, le coût des indemnités journalières liées à l'absence pour maladie a augmenté en moyenne chaque année de [4,2 %](#) pour atteindre [8 milliards d'euros](#) en 2017. Une part non négligeable de cette hausse est attribuée au [vieillessement](#) de la population des salariés.

En même temps qu'elle prolonge la durée de cotisations à l'assurance-retraite, l'allongement de la vie semble en même temps augmenter, dans une moindre mesure toutefois, d'autres dépenses. Au-delà d'un enjeu financier pour des organismes publics, c'est aussi, pour les entreprises, des absences plus fréquentes de salariés qu'il leur faut pallier.

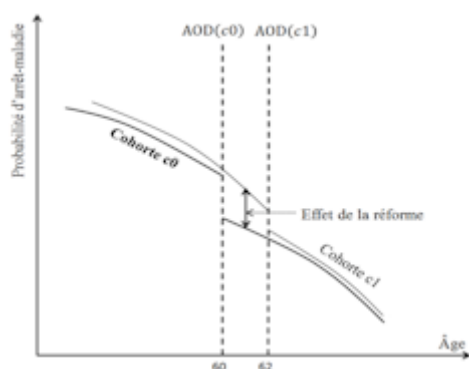
Des arrêts maladie plus fréquents, plus longs et plus nombreux après 60 ans

Pour le documenter, nous avons, dans nos [travaux](#), mobilisé une base de données administratives dans laquelle les mêmes individus sont suivis sur plusieurs années : le panel [Hygie](#) sur la période 2005-2015, mis en place par l'[Irdes](#) après un appel d'offres de la Drees, direction statistique du ministère de la Santé. Il combine des données administratives de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse avec celles de la Caisse nationale de l'[assurance maladie](#).

Pour mesurer l'impact d'un décalage de l'âge légal de départ sur la fréquence des absences maladie, il faudrait pouvoir observer ce qui se serait passé chez ceux qui ont pu prendre leur retraite à 60 ans s'ils avaient travaillé jusqu'à l'âge 62 ans, ce qui est impossible. On peut néanmoins trouver moyen de trouver une approximation pour cet élément de comparaison que l'on appelle, en statistique, le contre-factuel.

En comparant les toutes premières générations concernées par la retraite à 62 ans (les individus nés entre 1952 et 1954) avec les toutes dernières à y avoir échappé (1946-1951), on peut ainsi réduire un certain nombre de biais. On peut en effet supposer plus de ressemblance entre la trajectoire réelle des individus nés en 1952 avec celle, fictive, des individus nés en 1950 que si l'on comparait les générations 1940 et 1958.

L'idée est la suivante. Avec des départs en retraite, une génération voit logiquement le nombre d'individus concernés par un ou plusieurs arrêts maladie chuter (puisque l'on n'est pas arrêté pour maladie lorsque l'on est retraité). Cela survient à 60 ans avant l'entrée en vigueur de la réforme de 2010, à 62 ans après. Si l'on compare donc nos deux groupes entre 60 et 62 ans, l'un aura connu cette chute et pas l'autre. La différence s'expliquera donc a priori largement par un décalage de l'âge légal.



La méthode dite de « régression avec discontinuité ». Author provided

Pour rendre les deux groupes aussi comparables que possible du point de vue de leurs caractéristiques individuelles, toute autre que l'âge de départ en retraite, on va également tenir compte de ces dernières dans nos calculs. Parmi ces caractéristiques figurent le salaire des individus, le temps qu'ils ont passé au chômage durant l'ensemble de la carrière ou encore leur catégorie socioprofessionnelle.

Nous avons ainsi pu mettre en regard entre nos deux groupes, la probabilité de connaître au moins un arrêt de travail sur une année, la durée annuelle cumulée d'arrêts-maladie et le nombre d'épisodes d'arrêts-maladie dans l'année d'observation. Les analyses économétriques confirment bien que la hausse de l'âge d'ouverture des droits explique une large part de l'augmentation significative de la probabilité, après 60 ans, d'être arrêté pour maladie sur une année de l'ordre de 1,7 point de pourcentage. Le nombre annuel cumulé de jours d'arrêt augmenterait, lui, d'un peu plus d'un jour et le nombre annuel d'arrêts maladie, de 0,02.

Des populations plus sensibles que d'autres

De manière générale, une grande hétérogénéité apparaît au-delà de ces moyennes. Il s'avère notamment que la réforme des retraites de 2010 a effectivement eu un effet plus fort sur la probabilité d'arrêt pour les individus considérés en mauvaise santé et ayant connu des événements de santé comme les accidents de travail et maladies professionnelles conduisant à des absences maladie de longue durée par le passé (hausse de 2,2 points de pourcentage contre 1,2 point de pourcentage pour ceux en bonne santé). L'effet de la réforme sur le nombre de jours annuel de maladie est également plus important pour ces individus en mauvaise santé avant le report de l'âge légal d'ouverture des droits entraînant une augmentation de 1,8 jour environ.

Les différences semblent, en outre, plus marquées pour les femmes que pour les hommes s'agissant de la probabilité d'arrêt ou du nombre d'épisodes d'arrêt. Elles restent toutefois moins importantes en ce qui concerne le nombre annuel de jours d'arrêt.

Pareilles observations suggèrent l'importance pour des projets d'évolution des paramètres de retraite, comme la réforme en débat actuellement, de mesures permettant de tenir compte de l'hétérogénéité des situations parmi la population active, avec une prise en compte de la pénibilité et de l'état de santé des salariés. Cela peut passer par des mesures de prévention, une amélioration des conditions de [travail](#) ou par une possibilité laissée aux salariés fragilisés par leur état de santé ou par leur parcours professionnel d'accéder à la retraite plus tôt. Il pourrait aussi s'agir d'assouplir le temps de travail des seniors, avec des possibilités de départs progressifs à la retraite, et de les affecter aux postes les moins pénibles.

Rappelons enfin qu'un recul de l'âge de départ n'influence pas seulement les absences maladie des seniors : il induit également un [effet de déversement](#) vers d'autres dispositifs alternatifs de protection sociale tels que le chômage ou l'invalidité. Seule la prise en compte de l'ensemble de ces effets éclairerait le décideur public quant à l'ensemble des retombées de réformes telles que celle actuellement en débat.

[Mohamed Ali Ben Halima](#), Maître de conférences, économiste santé au travail, MESuRS, CEET, [Conservatoire national des arts et métiers \(CNAM\)](#); [Ali Skalli](#), Maître de conférences de sciences économiques, Laboratoire d'Economie Mathématique et de Microéconomie Appliquée (LEMMA), [Université Paris 2 Panthéon-Assas](#) et [Malik Koubi](#), Chercheur associé au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET), [Conservatoire national des arts et métiers \(CNAM\)](#)

Cet article est republié à partir de [The Conversation](#) sous licence Creative Commons. Lire l'[article original](#).



voir le site du
[Centre d'études de l'emploi et du travail](https://ceet.cnam.fr/le-ceet/blog/quels-effets-sur-la-sante-des-seniors-d-un-report-de-l-age-legal-de-depart-en-retraite--)

<https://ceet.cnam.fr/le-ceet/blog/quels-effets-sur-la-sante-des-seniors-d-un-report-de-l-age-legal-de-depart-en-retraite-->